

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances critiques

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

24/09/2025

NATURE DU PROCHAIM CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S013C326

(9) RAISON SOCIALE: CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES: 20 AVENUE DE LONDRES ZI LES ESTROUBLANS 13127 VITROLLES Tél: 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

013C1635

SIGNATURE:

IDENTIFICATION DU VÉREGULI

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation AE-488-YG (F) 27/10/2023

Date de 1^{ère} mise en circulation 06/11/2009

Marque

Désignation commerciale

CITROEN

C5

(1) N° dans la série du type (VIN) VF7RD4HTH9L569586

(5) Catégorie internationale M1

Genre VP

Type/CNIT

Énergie

MCT5712MH227

GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

149990

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

24/09/2025

25103607

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances critiques :

5.3.5.a.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Système inutilisable

Défaillances majeures :

0.1.1.d.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque non conforme AV

0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle

1.1.6.d.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Actionneur manquant. endommagé ou ne fonctionnant pas

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé D

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG

4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite ARG

6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact AVD

6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées

6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommag<mark>é s</mark>usceptible de provoquer <mark>des blessures ARD, ARG</mark>

6.2.3.a.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement ARD

6.2.3.c.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées ARD

6.2.3.d.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures AVG

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures :

1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante AVG, AVD

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, AVD

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351 P1161 P0487

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

G

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT

ARRIERE

n

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées (0.51 m-1)

C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :-4.0 %

-1.2%

Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -4.0 %

-40%



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances critiques

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

24/09/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S013C326

(9) RAISON SOCIALE: CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES: 20 AVENUE DE LONDRES ZI LES ESTROUBLANS 13127 VITROLLES Tél: 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

013C1635

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation AE-488-YG (F)

27/10/2023

Date de 1^{ère} mise en circulation 06/11/2009

Marque

Désignation commerciale

C.5

CITROEN

(1) N° dans la série du type (VIN)

VF7RD4HTH9L569586

(5) Catégorie internationale

Genre VP

Type/CNIT

Énergie

MCT5712MH227

GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÊ

149990

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE:

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÉS-VERBAL

24/09/2025

25103607

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Suite du procès-verbal

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018: 23/12/2019: 117309 km / 25/02/2020: 118063 km / 07/09/2020: 120695 km /

06/11/2020: 121700 km / 11/08/2022: 131224 km / 12/08/2024: 142337 km /

07/08/2025 : 149986 km

Attention ce procès-verbal contient 2 pages



MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT

ARRIERE

D

G

Émissions à l'échappement Opacité des fumées (0.51 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :-4.0 %

-1.2 %

Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -4.0 %

-4.0 %

G